La Ville d’Arès obtient le label «Ville Prudente»

La Ville d’Arès obtient le label «Ville Prudente» créé par l’association de Prévention Routière. L’objectif : mettre en avant les communes les plus exemplaires en matière de sécurité et de prévention routière. Il est ainsi attribué à la Ville pour une durée de 3 ans.

Il s’agit d’une démarche volontaire, chaque commune qui le souhaite peut soumettre sa candidature directement en ligne en répondant à un questionnaire. Une visite est ensuite organisée par les bénévoles de l’association dans les communes préselectionnées. C’est à l’issue de celle-ci que le niveau de labellisation sera déterminé (allant de 1 à 5 coeurs).

Arès a reçu en ce début d’année 2 coeurs, tout comme la ville de Talence. En Gironde, 5 autres communes ont obtenu 1 coeur. Au niveau national, le label concerne 130 communes.

Au travers du questionnaire, l’association souhaite connaitre :

– les mesures de prévention instaurées, notamment sur les indicateurs établis pour mesurer le risque routier,

– les divers aménagements conçus pour prévenir et réduire les risques d’accidents,

– les actions d’information et de sensibilisation menées en direction des différents usagers ; la formation réalisée auprès des employés municipaux,

– la politique de sécurité routière mise en œuvre pour les véhicules de la commune.

Sur la commune d’Arès, ces critères se concrétisent de

plusieurs façons :

– le panneau d’entrée dans l’agglomération au niveau de la D3 entre Andernos et Arès a été avancé afin d’entrer plus rapidement dans la zone limitée à 50 km/h, permettant ainsi de sécuriser d’avan-tage la sortie des voitures au niveau du lotissement du Domaine des Lugées,

– l’installation d’un sens unique sur un tronçon de l’avenue du port entre la rue de la liberté et l’avenue de la libération afin de supprimer le carrefour à l’angle du restaurant «Au Tableau» (la visibilité pour les voitures arrivant de l’avenue du port étant très réduite),

– la mise en place de 3 radars pédagogiques, les résultats obtenus démontrant que la vitesse moyenne n’excède pas les 50km/h,

– la mise en place d’un circuit d’éducation à la sécurité routière pour les enfants des écoles.

Désormais, ce nouveau label sera matérialisé par des panneaux aux 3 entrées de la ville.